

Réunion Commission Alpine du 21/01/2016

Présences des membres constituants : , Chauvel-Aujames Catherine, Delor Philippe, Cusset Lionel, Buttez Frank, Jean Michel Gutter, Barthélémy Véronique, Cohadon Raoul, Moreau Pierre, Plard Lionel, Bouchalois Patrick.

Présences des membres associés : Mathieu Philippe, Gardette Daniel, Olivier Jouve, Laurent Carsac.

Autre présent : Pierre Moreau (président du comité)

Excusé le CTS : Frédéric Echavidre,

Excusés : Jean-Jacques Belmond, Coudun Laurent, Petit Mathias, Chastanet Eric,

Absents : Philippe Déat, Olivier Rivière, Patrick Pelat.

Invité excusé : Romain Pradeau (Emploi aidé du comité d'auvergne) en stage préparatoire Test Technique.

Adoption des PV de la commission Alpine du 03/12/2015

: A l'unanimité / le PV n'a occasionné aucune remarque préalable par retour mail.

Objet : Bilan début de Saison et Représentation de la commission.

Début de séance à 18h20

Bilan début de saison

- Un tour de table est fait, tous les clubs étant représentés afin de savoir ce qui s'est déroulé au cours de la période sur la fin décembre - vacances de Noël. Pour tous, en raison de l'absence de neige sur le massif, des temps de préparation physique ont été proposés avec une certaine assiduité et en effectifs satisfaisants. Les rares possibilités de glisse ont été utilisées. Concernant les effectifs du comité, la totalité de la programmation a été tenue. Seul le camp vitesse avec les andorrans a été annulé et remplacé par un stage technique.
- Est abordé le problème de la suffisance de préparation pour participation aux courses organisées sur le massif. La première compétition, un slalom au Lioran, c'est vu opposer la justification de son maintien eu égard à l'insuffisance de préparation des « grands ». Le parallèle est alors à faire avec la programmation du « Slalom d'ouverture » le jour d'ouverture officielle des stations et inscrit au calendrier depuis 20 ans. Réflexion sera à mener pour l'élaboration du calendrier 2017, mais si on prend en compte l'insuffisance de préparation des effectifs, l'enneigement qui prend chaque année des retards conséquents, les impératifs liés à la préparation du test Technique et les attendus personnels il resterait le dernier week-end de janvier et l'après vacance de février pour commencer les courses !!....

Incidence sur le calendrier Régional

Plutôt que de bouleverser le calendrier ou de chercher à reporter, sur les rares temps libres, les courses qui n'ont pu se tenir, (ce qui aboutit à la suppression des temps d'entraînements dans les clubs), Il est retenu l'idée de proposer des journées à trois manches sur les courses à venir lorsque la possibilité en est offerte par les conditions de courses et les autorisations des stations.

Aménagement du calendrier Régional

Toutes les décisions concernant la programmation des courses et du seul ressort de la commission Alpine. Les propositions de reprises de courses par les clubs doivent se faire non pas auprès du BTR mais auprès de la commission Alpine.

Un changement de discipline sur une course lié à des contraintes d'enneigement ou météorologique ne peut s'accompagner d'un changement de catégorie. Le calendrier Régional arrêté par la commission Alpine et retenu par son inscription au calendrier National par le BTR ne peut être revu par les clubs organisateurs.

L'annulation de course par le club organisateur, doit faire l'objet d'une information concomitante au BTR et à la commission Alpine. La décision d'affectation de reprise ou de report à date ultérieure sur le même site est de la seule décision de la commission Alpine, qui en informe le BTR. Si faisabilité, ce dernier procède à la nouvelle programmation.

Aménagement des horaires de courses

Autant que possible il est demandé aux organisateurs :

- ✓ De préciser, sur le règlement de course, l'horaire de mise à disposition des dossards sur râtelier et de ne pas fixer d'horaire limite de retrait des dossards.
- ✓ De veiller à ce qu'il y ait le temps d'une piste d'échauffement entre l'ouverture des remontées mécanique et l'ouverture de la reconnaissance.

Démarche CNDS 2016

En l'absence de présence du CTS, le traitement du sujet est reporté à l'ordre du jour de la prochaine commission Alpine.

Incident disciplinaire sur le stage des Arcs du 06 au 10 Janvier

En préambule il est rappelé le contrat d'engagement pour les jeunes en programme comité :

De U12 à U16 : 25 jours de ski et 12 jours de préparation physique en été-automne

6 jours de temps de ski en février à Luz Ardiden.

Le temps de ski saison hors massif sera proposé aux jeunes en attente de participation aux échéances nationales ou en projet sportif haut niveau avéré. Les autres seront appelés en rassemblement sur le massif.

Les effectifs U16 sont à 38 jours comité proposés. Il ne reste au contrat que les 6 jours des Pyrénées

Après avoir fait le tour de table avec ce que chacun avait recueilli d'information sur la situation, sont retenus les éléments suivants :

- ✓ Il s'agit d'une « bataille de polochon » qui a dégénéré. Les coups des plus grands ont affectés les plus jeunes. Sur une gestion de journée perdue (pas de ski) le moment de la situation devait être consacré dans un premier temps à la sieste puis au travail scolaire. Des disparitions de portefeuille, chaussures, veste sont venues s'ajouter au contexte. Les pleurs des plus petits et les appels téléphoniques aux familles ont amplifié la situation et ont induit les réactions des adultes.
- ✓ Quoi qu'il en soit : les grands étaient sous le coup de rappel à l'ordre et d'avertissement. La descente du CTS sur le stage précédant avait été très claire : les plus grands doivent montrer l'exemple.
- ✓ Le fait que les petits aient pu être partie prenante du chahut de départ, ne dédouane pas les plus grands de devoir donner l'exemple et d'avoir induit la situation. Ce n'est pas tant la gravité de la situation qui est en cause que la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Les trois U16 concernés sont régulièrement repris sur leur comportement en dehors des temps de ski, ce qui laisse apparaître une inadéquation entre la justification de leur sélection et les engagements liés à cette sélection. (confer charte d'éthique)

Même s'il est très compliqué d'avoir une juste lecture de ce qui s'est passé réellement, il est inquiétant que deux heures après l'événement le petit Léo fonde encore en larmes lorsqu'on lui demande de raconter ce qui s'est déroulé. Si à revivre la situation en différé l'affect s'exprime, c'est qu'il y a un problème sur ce qui a été vécu.

- ✓ Sur instruction du CTS et du président de la commission Alpine des sanctions immédiates ont-été prises et appliquées par Romain.
- ✓ Il est regrettable que le président du comité, pourtant sur place, et alerté le soir même du premier jour de stage de la situation par le président de la commission Alpine, est fait le choix de ne pas intervenir.

Conclusion et décision :

La commission Alpine retient comme fondées les sanctions immédiates appliquées par Romain. Il y a consensus à dire que sans les téléphones portables la situation n'aurait certaine pas connue l'ampleur qu'elle a eue. Il est arrêté le fait que les sanctions, retrait du blouson, non inscription à la course du lendemain étaient suffisantes.

La restitution du blouson aux intéressés a été faite. L'exclusion de la sélection comité n'est pas prononcée. Les trois U16 seront appelés sur les prochaines actions du comité, temps de courses en sélection et stage de février dans les Pyrénées. Au moindre dérapage la cause sera entendue, l'exclusion sera prononcée.

Il est décidé qu'une concertation des familles sur l'utilisation des portables en stage est à entreprendre pour que soit planifié leur utilisation.

Elaboration du budget prévisionnel de la commission

Le président de la commission Alpine porte à connaissance le message adressé le 04 janvier dernier par le Président et le Trésorier du comité portant sur la Dotations Budgétaire de la Commissions pour l'exercice 2016 : Compte-tenu des éléments connus ou anticipés, un projet de budget 2016 respectant l'équilibre charges/produits a été élaboré. Il en résulte les dotations suivantes : Alpin : 20 000 €, Nordique : 12 000€, Formation : 6500 €.

Deux cas de figures sont possibles : soit on adapte le nombre de journées sportives à ces budgets, soit on se donne une ambition en termes de nombres de journées sportives qui va au-delà de ce que permettent ces budgets.

Il est donc demandé aux présidents de l'Alpin, du Nordique et au CTS, qu'ils estiment le nombre de journées sportives qu'autorisent les budgets ci-dessus et qu'ils indiquent le nombre de journées sportives qu'ils jugent nécessaires à l'atteinte de leurs ambitions.

L'écart devra naturellement être traduit en Euros et en actions de recherche de sponsoring.

En réponse le président de la commission alpine a fait savoir :

Le programme 2014/2015 est à reconduire à l'identique, entre autre parce que nous avons trouvé la bonne formule et que nous jouons la même partie que les clubs Alpains.

- La partie Haut Niveau FIS est déjà en dehors du financement comité par les recherches individuelles de mécénats.
- Il manque 6 jours de ski avec les plus petits (les entrants) sur la Toussaint (ce que nous avons constaté à la reprise de décembre)

En 2017 il y aura des échéances nationale U14 ce qui ne sera pas le cas cet année et en 2018 des participations aux échéances en U14 et U16

Pour le président de la commission alpine, il manquerait 6500€ au budget 2017 et 8500€ au budget 2018.

Jean Michel Gutter, souligne qu'une saison coute 2400€ en U12, 3800€ en U14 U16, hors matériel, hors cotisation club. La part comité affectée à l'entraînement : 20 000€ ne représente que 20% des sommes engagées. Le comité n'est pas en mesure d'assumer sa politique sportive sans les familles.

Un questionnement général est exprimé :

- Qu'est-ce qui est fait par les membres du Comité Directeur pour apporter les moyens nécessaires aux commissions, pour mener à bien les politiques sportives qui ont été adoptées ?
- Ou sont les outils de communication et de valorisation ?
- Que fait la présidence sur cette recherche de fond ? Quel temps lui consacre-t-elle ?
- Comment la présidence prépare-t-elle l'occupation de son siège pour les négociations à la Grande Région.
- La présidence a-t-elle une connaissance des dossiers, une capacité d'anticipation, et une envie du niveau de celle du président de la Savoie ?

Face à l'absence de réponse, le président de la commission alpine fait savoir que sans ambition et sans volonté de pérennisation de l'outil qui a été construit, qui fait que de la détection au Haut Niveau, tout est en place, les 20 000 € seront très largement suffisant pour faire du comité d'Auvergne, pourtant FFS, une division UFOLEP, le même temps de ski pour tous, des diplômes d'Etat comme seule finalité et trois stages dans l'année sur des temps de vacances scolaires.....

En attendant pour les deux saisons futures, sans moyens supplémentaires, le président de la commission Alpine dit ne pas savoir faire, et prévient que rendre les clés de la commission Alpine, en fin de mandature, avec un déficit de 10 000€ ne lui poserait aucun problème. Ce ne serait que les rendre dans l'état où il a trouvé la commission Alpine en arrivant, il y a 8 ans.

Le président Moreau, ne veut pas laisser dire que rien n'est fait pour la commission alpine et fait savoir que le financement de l'emploi CEI de Romain Pradeau est totalement pris en charge par le compte général du comité.

Cette remarque et pour le président de la commission Alpine du « Hors sujet » : la charge de travail assumée par l'emploi CEI ne le serait par aucun élu et compromettrait la tenue de la politique sportive menée actuellement.

Représentation de la Commission Alpine au Bureau Directeur du Comité d'Auvergne.

Le président de la commission Alpine dit ne plus vouloir y perdre son temps et dénonce l'absence de gouvernance du comité.

La vice-présidente Catherine Chauvel y siège de droit.

La commission désigne Jean Michel Gutter pour y remplacer Philippe Delor sur les invitations à siéger qu'émettrait le président du comité pour la tenue de réunion de Bureau Directeur.

Représentation Auvergne à la CNA (Commission Nationale Alpine) ainsi qu'à la CNAM (Commission Nationale d'Admission et de Maintien en Pole)

Le président de la commission Alpine fait savoir son souhait de ne plus y siéger. Cette représentation implique un investissement, une disponibilité et une connaissance des sujets qu'il a toujours offert mais qui ne trouve plus de justification à ses yeux, face à l'absence de gouvernance du comité et la déstructuration actuelle qui en découle.

Levée de séance à 21h20.